FW/EG



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

RUE MARCEAU (V.C.)
Mesures provisoires puis définitives

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Marceau par le service Maintenance Travaux Voirie – Direction des Espaces Publics de la Ville d'Ivry sur Seine, agissant pour le compte de la Mairie d'Ivry sur Seine – Esplanade Georges Marrane – 94200 Ivry sur Seine (pose d'arceaux vélos),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires puis définitives touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes rue Marceau à compter du 25 juillet 2022 à 8 heures jusqu'au 27 juillet 2022 à 16 heures :

• Interdiction de stationner <u>au droit du n°40</u> sur les deux emplacements de stationnement <u>sauf pour</u> <u>les véhicules techniques du chantier</u>

ARTICLE 2:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes rue Marceau dès la fin des travaux objets de l'article 1 :

• Le stationnement sur l'un des emplacements situés <u>au droit du n°40</u> est réservé aux vélos.

ARTICLE 3:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du service Maintenance Travaux Voirie.



ARTICLE 4:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre.

FAIT EN MAIRIE, LE 20 JUIL, 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Sarah Misslin

Adjointe au Mair

PUBLIE SUR ivry94.fr LE

2 1 JUIL, 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements/Stationnement Direction-Espaces Publics

Nathalie Leberthon